

26^e PARLEMENT DES ENFANTS

Proposition de loi

visant à créer un permis citoyen à l'école

Présentée par

Jules AUGÉ, Laly BENON, Loréna DON NAVARRO, Maya FAVEAU, Lana MELLIER,
Noé MILLIEROUX, Kenzo PAPET-GARAUD, Gylanni PAUMARD, Angelo PIEDEL-
VALLEE, Lucas RAMBEAU, Alyssia BEAUFORT, Eléane BILLET, Angeline CONNAN,
Leïla DELABORDE, Lenzo GANDOUIN, Lysa GROS, Laly JASIAK-LEROUX, Gaël
JOULAIN, Anicet MICHEL, Thomas SENNAVOINE, Timéo TOURNIER

Elèves de la classe de CM1/CM2 A de l'école primaire Jules Ferry de Bords
(Académie de Poitiers)

Mesdames, Messieurs,

En 1848, l'adoption du suffrage universel a permis aux hommes de plus de 21 ans de voter. Les femmes, elles, ont eu le droit de voter à partir de 1944. Les citoyens français se sont battus pour avoir le droit de vote, ils ont la chance de pouvoir exprimer leur volonté et participer directement aux décisions prises politiquement.

Malgré cela, de moins en moins de personnes se déplacent dans les bureaux de vote.

En 2002, 48 % des inscrits sur les listes électorales sont allés voter aux deux tours. En 2022, cela concernait seulement 37% des inscrits sur les listes électorales. En vingt ans, le vote systématique a donc baissé de 11%.

En 2002, les jeunes allaient déjà moins voter que les autres catégories d'âge mais l'écart s'est creusé entre 2002 et 2022. Aux élections présidentielles, les jeunes de 18 à 29 ans s'étant abstenus aux deux tours étaient 16,5% en 2002 contre 24% en 2022. A l'inverse, ils étaient 31,3% à avoir voté aux deux tours de l'élection présidentielle de 2002 contre 17,4% en 2022.

Parce que les jeunes vont moins voter que les autres personnes, il faut que la citoyenneté et la démocratie soient abordées à l'école. Ainsi, les enfants et les jeunes comprendront le fonctionnement de notre démocratie représentative, ils auront l'habitude de se rendre dans un bureau de vote et de discuter des élections. Une fois adultes, nous espérons qu'ils iront voter.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Chaque élève de cycle 3, cycle 4 et lycée passe un permis citoyen à l'école, au collège ou au lycée. Il découvre ainsi le fonctionnement de notre démocratie représentative.

Article 2

Dans le cadre du permis-citoyen, les élèves visitent avec leur classe un bureau de vote avant une élection.

Article 3

Un site internet propose des documents, vidéos et quiz afin de permettre aux enfants de préparer et passer le permis citoyen.

Article 4

Chaque enfant ayant obtenu le permis citoyen reçoit un diplôme.